

Bulletin d'Information Municipal



Photo : La République de Seine-et-Marne

VALENCE-EN-BRIE M^r et M^{me} LELIÈVRE
chevaliers de la Légion d'Honneur

Le Valençois

UN COUPLE HEUREUX CHEZ

"DES ENFANTS HEUREUX"



UNE PREMIERE A VALENCE



*Le Président
Henri FAURÉ
remettant la
Légion d'Honneur
à Claude*

**Henriette et Claude LELIEVRE
Chevaliers de la Légion d'Honneur**

VALENCE EN BRIE

1987

Habitants : 495
Valençaises - Valençois

Chef lieu de Canton :
Le Chatelet en Brie

Arrondissement :
Melun

Département :
Seine et Marne

12ème EDITION

REDACTION - DOCUMENTATION
DIFFUSION

MAIRIE

Directeur : Anne-Marie REDON

Rédacteur : Daniel REDON

Commission Presse

J. Beaudenon - C. Jacquet

P. Couturier - C. Petit

PHOTOS :

Le Parisien

République Seine et Marne

La Délivrance

DEPOT LEGAL 86 A RC 0/5 1986



DEUX DISTINCTIONS MERITEES

C'est avec joie que nous avons appris la nomination de Monsieur et Madame LELIEVRE au titre d'Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Chacun d'entre nous connaît leur dévouement à la cause de la Maison des "ENFANTS HEUREUX" et leur grand humanisme.

Ce sont 2 distinctions méritées dont nous nous réjouissons.

Les membres du Conseil Municipal, par l'intermédiaire du "VALENÇOIS" leur adressent leurs compliments les plus chaleureux.

Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire

SOMMAIRE

Henriette et Claude LELIEVRE
Chevalier de la Légion
d'Honneur

Réunions du Conseil Municipal
des 23.01.87 - 26.03.87

Compte Rendu d'activités

Compte Administratif 86

Demande de Subvention
Brigneau - Anciens

Joie et Peines

Cuisine

Calendrier scolaire

Maisons Fleuries

Prêts logement

Fête de Valence

Pub



M. LIOT
Vice-Président
honoraire

M. HARBACHE
Vice-Président

Claude et Henriette
Récipiendaires

M. FAURÉ
Président Honoraire



La Joie du Couple
"Henriette et Claude LELIEVRE"

Discours de Monsieur Henri FAURE, Président Honoraire de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education permanente

Madame, Monsieur

Et, puisque la journée s'y prête magnifiquement vous me permettrez de vous envelopper tous deux dans la même formule en disant :

Chers Amis.

Vous m'avez donc fait, chers amis, l'honneur de me demander d'être aujourd'hui votre parrain et mon premier mot sera pour vous exprimer ma gratitude. Je tiens à vous dire combien j'ai été touché par votre geste qui réveillait en moi un passé déjà lointain. Plus d'un quart de siècle !

Et puis, avant de prononcer les formules rituelles qui vous feront entrer dans la noble cohorte des titulaires de la Légion d'Honneur, je voudrais faire deux remarques.

La première sera pour souligner le caractère exceptionnel de la cérémonie de ce jour. Au cours d'une vie déjà longue et fertile en avatars j'ai assisté à bien des remises de légion d'honneur. Jamais, non jamais, je n'ai vu deux époux recevoir en même temps cette distinction.

Ma deuxième remarque, qui paraît peut-être contredire un peu la première mais qui en réalité l'explique et la renforce, c'est que cette cérémonie apparemment exceptionnelle, est au fond, tout à fait normale.

Je m'explique :

Vous êtes nés tous deux dans ce que l'on a l'habitude d'appeler des familles modestes - et je tiens à préciser que cette appellation n'a rien de péjoratif - vous, Madame, à Paris dans le 14ème arrondissement, et vous, Monsieur à Vincennes qui est la banlieue de Paris. Votre enfance, vous l'avez vécue, l'un et l'autre, au sein d'une population laborieuse, spontanée, chaleureuse qui vous a aidés à prendre votre propre mesure au milieu de difficultés de toutes sortes aggravées encore par la guerre et l'occupation. Vous avez ainsi appris à reconnaître les vraies valeurs et les valeurs frelatées, à distinguer les élans généreux du peuple et l'attitude étriquée d'une petite bourgeoisie trop souvent dominée par ses refoulements et ses contraintes.

Sensibles à l'exemple des maîtres que vous avez rencontrés vous avez rêvé d'être vous-mêmes des éducateurs et vous êtes entrés, tous deux à l'école normale, vous Madame, à l'école normale de Jeunes Filles de Batignolles, vous Monsieur à l'école normale de Garçons d'Auteuil.

Vous m'avez dit, tous deux, le souvenir ému que vous ont laissé les années passées dans ces écoles normales, écoles normales de la 3ème République qui distribuaient à la fois un enseignement de haut niveau et une méthode

pédagogique bien adaptée à la jeunesse de ce temps, mais qui ne négligeaient ni l'éducation civique, ni l'éducation morale, et qui savaient donner le goût de l'action et le sens de la solidarité.

Très vite, l'un et l'autre, vous avez senti que votre premier devoir était de faire partager votre culture, car vous aviez réalisé que la culture, comme l'a écrit Guéhenno "Si on la ressent comme une supériorité ou un privilège, avilit son homme aussi bien que la possession de titres de rente". Alors, jeunes encore, vous vous êtes engagés l'un et l'autre dans des mouvements de jeunesse, des centres d'animation dans des milieux défavorisés, des colonies de vacances... Que sais-je encore ?

Ainsi, animés du même idéal de justice sociale, du même amour des enfants, de la même volonté d'être utiles, du même désir de faire le don de soi, vous suiviez deux routes parallèles.

Parallèles n'est peut-être pas tout à fait le mot exact. Le professeur de mathématiques que j'ai été a en effet enseigné que les parallèles ne se rencontrent pas, ... du moins à l'échelle humaine. Disons alors deux routes voisines et convergentes, puisque vous vous êtes rencontrés ! Vous vous êtes rencontrés, et vous qui ne vous connaissiez point vous vous êtes aussitôt reconnus. Depuis, la main dans la main, vous suivez la même route. Une route qui vous a conduits à la Ligue Française de l'Enseignement et à la Maison des Enfants Heureux de Valence-en-Brie.

Jamais les enfants n'avaient eu une plus grande chance. Jamais cette Maison n'avait mieux mérité son nom que le jour où vous y êtes entrés.

C'était, à l'origine, en 1920 une œuvre de charité !

Oh ! je ne ferai pas ici le procès de la charité chantée par Victor Hugo "L'ardente charité... qui relève et soutient ceux qu'on foule en passant", non, mais on peut bien dire que trop souvent, la charité n'est, pour ceux qui possèdent des biens matériels, que le moyen de se donner bonne conscience en distribuant ostensiblement un peu de leur superflu.

De cette œuvre de charité, vous qui n'aviez rien d'autre à partager que votre intelligence et votre cœur, vous avez fait une œuvre de foi, une œuvre de foi laïque, une œuvre de foi en l'avenir de l'homme et en son destin. Mieux encore, vous avez permis à des enfants inquiets, perturbés par notre monde dur, opaque et sans amour, de se remplir le cœur d'espérance et aujourd'hui ils vous entourent de leur affection, je dirais presque de de leur vénération.

Et lorsque l'un des pensionnaires de cette maison vous sourit et vous raconte ses joies, ou, douloureux, vous fait confiance et vous dit ses peines, lorsque l'un des anciens

revient pour vous faire partager sa vie, ses succès ou ses échecs, et toujours pour vous dire sa reconnaissance, je sais que cela représente pour vous la plus belle des récompenses qui laisse loin derrière tous les rubans et toutes les décorations; qu'il s'agisse des palmes académiques dont vous êtes déjà tous deux titulaires, ou de la légion d'honneur que je vais dans quelques instants accrocher sur vos poitrines.

Je n'entrerai pas dans le détail de tout ce que vous avez pu faire en s de l'Education Nationale, ont toujours vanté votre dévouement, votre compétence, vos qualités pédagogiques. Et puisque j'ai eu le privilège d'en voir quelques uns je puis vous dire qu'ils m'ont fait penser à la belle formule de Jaurès "on n'enseigne pas ce que l'on sait, on enseigne ce que l'on est".

Oui ! c'est ce que vous êtes tous deux qui a rayonné dans cette maison : chaleur de la mère de famille et vigilance de chaque instant, autorité ferme et bienveillante du directeur. Un directeur qui a su être à la fois le directeur de la fondation et celui de l'école car les deux choses sont inséparables ; un directeur qui n'a jamais eu besoin que des circulaires ministérielles viennent lui donner des galons, mais qui tenait simplement son autorité de ses qualités personnelles d'animateur et de l'estime amicale de ses adjoints ; un directeur qui a su ainsi toujours former autour de lui une équipe solide, toute entière préoccupée de l'intérêt des enfants et de celui de la fondation.

Alors, quand je mesure le travail que vous avez effectué tous deux dans cette maison avec la complicité de notre ami Liot, quand je me remémore l'état de la fondation au moment où je la découvrais en 1959, et quand je vois ce qu'elle est aujourd'hui, et comment elle a été transformée, afin de permettre aux enfants de développer harmonieusement leur personnalité et de s'intégrer à un ensemble sans perdre leur liberté, je me dis que, comme les enfants, la Ligue Française de l'Enseignement qui est aujourd'hui propriétaire et responsable de cette fondation a eu bien de la chance le jour où elle vous a rencontrés. Mieux que tous les discours des présidents, cette maison - grâce à vous - montre le vrai visage de la Ligue qui est essentiellement une œuvre d'émancipation de l'Homme.

Certes, historiquement la Ligue est étroitement liée à l'Education Nationale et à l'Enseignement Public. C'est parce qu'il voulait que tous les enfants de France puissent apprendre à lire que Jean Macé, il y a plus de 120 ans, a créé cette Ligue, avec, ne l'oublions pas, un tailleur de pierre, un sergent de ville et un conducteur de trains.

Mais savoir lire n'est pas une fin en soi : c'était pour Jean

Macé et ses amis le moyen pour l'homme d'exercer son libre arbitre et de ne pas se laisser manipuler par des rhéteurs. Ils s'agissait de "former des hommes et des citoyens" ou mieux encore de permettre aux hommes et aux citoyens de se former eux-mêmes.

Plus d'un siècle a passé et la mission de la Ligue est toujours la même. Si aujourd'hui les hommes dans l'ensemble savent à peu près lire (et encore sur ce sujet pourrait-on dire beaucoup de choses) la pression qui s'exerce sur eux est toujours la même et il faut leur apprendre à lire entre les lignes, et à se méfier de la chose imprimée, des mots à majuscules et de la puissance des médias.

C'est pourquoi la Ligue, cette vieille dame restée très digne, a toujours gardé son indépendance et son franc parler et qu'elle n'a jamais voulu séparer les problèmes de l'éducation des problèmes sociaux. L'homme est un tout : un corps, un esprit et un cœur. Il vit dans la société et le monde qui l'entoure. Il ne peut s'en abstraire, héritier d'un passé souvent douloureux et tragique, artisan d'un avenir que nous voudrions pacifique et lumineux. C'est cela l'idéal de la Ligue - "idéal laïque, idéal français, idéal humain" disait le Président Bayet.

Chers amis, tous deux, par votre dévouement, par votre intelligence, par votre travail, dans cette maison où l'aspect éducatif et l'aspect social sont indissolublement liés, vous avez magnifiquement concrétisé cet idéal.

Que pourrais-je dire de plus devant une telle réussite ?

Les mots traduisent mal la réalité des choses. Et je sais que vous n'aimez pas les formules ronflantes, les belles périodes oratoires, les grandes envolées lyriques.

Alors, au nom de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education permanente, à tous deux, je dis simplement "merci".

Au nom du Président de la République,

Henriette GENY, épouse LELIEVRE

Claude LELIEVRE

Je vous remets les insignes de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Monsieur le Président, puisque vous avez évoqué le couple uni dans la même action, c'est d'une seule et même voix que nous répondrons.

Nous vous remercions très vivement et très sincèrement, Monsieur le Président d'avoir accepté de nous remettre ces décorations et de toutes les bonnes paroles que vous venez de prononcer à notre égard.

Nous remercions Monsieur MARRACHE et la LIGUE FRANÇAISE de l'ENSEIGNEMENT et de l'EDUCATION PERMANENTE qui ont permis aujourd'hui cette grande réunion qui nous honore.

Nous pensons qu'il est inutile de décrire l'émotion qui nous étreint. Sachez que notre bonheur réside dans le plaisir de nous retrouver encore une fois au milieu de vous tous, Messieurs et Mesdames les représentants des administrations et des services sans lesquels la Maison n'existerait pas, de vous tous qui collaborez ou avez collaboré d'une façon si précieuse, si chaleureuse à la vie des enfants dans cette Maison, de nous retrouver bien sûr avec vous, nos anciens, nos amis, et vous chers enfants qui vivez la Maison en ce moment.

Certains pensent, ont pensé ou penseront qu'une Maison d'Enfants peut être la pire des choses car lieu supposé de contraintes et de renfermements. Nous, nous croyons très profondément qu'elle peut et doit être un lieu de vie riche, lorsque cette communauté sait secréter en son sein le respect et l'amour d'autrui, le désir de développer les aptitudes de chacun à devenir un individu responsable, digne et cultivé.

Bien sûr, nous sommes à l'honneur aujourd'hui, mais, si œuvre il y a, nous ne l'avons pas réalisée seuls et nous souhaitons qu'en ce jour un peu solennel vous vous sentiez, vous qui travaillez ou avez travaillé journellement avec nous, participants de cet honneur.

Participant de cet honneur, la LIGUE FRANÇAISE de l'ENSEIGNEMENT et de l'EDUCATION PERMANENTE qui, grâce au militantisme efficace et persévérant et chaleureux de Monsieur LIOT a su apporter toute l'aide et le soutien dont la Maison avait besoin.

Enfin, nous voudrions nous adresser plus particulièrement à toi, DANIEL, ancien de la Maison qui est à l'origine de cette manifestation d'amitié. Nous voulons te dire un immense et affectueux merci, à toi l'enfant terrible mais ô combien sensible et généreux, avec un cœur gros "comme ça". Sens-toi récompensé de ton action par la joie que tu nous donnes.

Et puis, nous quitterons bientôt VALENCE en BRIE, ce village dont le nom est associé à celui de la Maison d'Enfants, village que nous n'avons pas toujours eu le loisir de connaître comme nous l'aurions souhaité, mais qui a su, à travers ses habitants et ses municipalités, vivre avec nous, et nous avec lui.

Quitter VALENCE en BRIE, c'est aussi quitter la Maison d'enfants. Ce sera, nous le pressentons, avec tristesse et le regret de cette tâche jamais achevée. Mais l'œuvre continuera, d'autres sauront s'y consacrer et maintenir la permanence d'un idéal.

Nous ne pouvons souhaiter longue vie à la Maison d'Enfants, car le mieux serait : plus besoin de Maison d'Enfants. Mais, tant que les choses n'évolueront pas vers plus de justice sociale, vers une plus grande prévention de la misère physique, intellectuelle, culturelle et morale, les enfants atteints par ces fléaux devront pouvoir trouver un lieu d'accueil où, respectés, ils pourront se ressourcer, apprendre la vie en assumant leur liberté.

Merci, Monsieur le Président, merci à vous tous d'être auprès de nous, merci à vous qui avez œuvré depuis quelques jours pour que cette journée soit une fête.



LA MAISON
DES E.H.

vue intérieure
de la cour

Historique de la Maison des Enfants Heureux

C'est en 1949 que la LIGUE FRANÇAISE de l'ENSEIGNEMENT et de l'EDUCATION PERMANENTE, à l'époque LIGUE FRANÇAISE de l'ENSEIGNEMENT, reçoit par dévolution la Maison d'Enfants de VALENCE en BRIE.

La Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, fondée en 1886 par Jean MACE, reconnue d'utilité publique, est à l'origine de la création et du développement de l'école laïque qu'elle considère comme le fondement même de la République dans notre pays, et aussi du vaste mouvement d'opinion qui devait aboutir au vote des lois scolaires de 1881-1882. La Ligue a ensuite porté ses efforts vers les œuvres de loisirs et de culture populaire, complémentaires de l'école. Elle regroupe environ 40.000 associations que fédèrent une centaine de Fédérations d'œuvres laïques départementales.

Cet établissement a été ouvert comme aérium en 1923 par une association dite "LES ENFANTS HEUREUX", d'où le nom actuel, fondée par la Princesse de POIX en 1920, dont le but était la lutte contre la tuberculose par "tous les moyens" et notamment "par l'héliothérapie et la cure d'air".

Jusqu'à un passé relativement récent, un bâtiment maintenant démolì, portait encore le nom de cure et nous sommes toujours connus par l'Administration des P.T.T. sous le nom d'aérium des Enfants Heureux.

La propriété avait été acquise en 1923 par l'association "Les Enfants Heureux" de Monsieur VERNET lequel l'avait achetée en 1919 à la Famille LEBEGUE. C'est en 1896 que cette maison défrayait la chronique, pas seulement locale, par des phénomènes étranges qui lui donneront ensuite le nom de "Maison hantée" de VALENCE EN BRIE. (Voir à ce sujet l'article paru dans la DELIVRANCE du 15 Janvier 1987).

Ce phénomène prit rapidement corps, si l'on peut dire, dans l'imagination des gens : c'était un fantôme. On lui donna un nom JACQUES. Longtemps, nous avons cru que les enfants de la Maison qui parlaient de "JACQUES" pour désigner ce fantôme, et on en parle encore, avaient inventé ce prénom. Erreur, la tradition orale au sein du village et surtout parmi les enfants de la Maison a su conserver ce nom 90 ans après.

Des difficultés de tous ordres interviennent au sein de l'Association "Les Enfants Heureux" et la Duchesse de MOUCHY, qui a succédé à la Princesse de POIX, doit ralentir l'activité des divers établissements que l'association gère. L'association est dissoute et les biens sont attribués à l'Entraide Française en 1945. En 1949 la Ligue Française de l'Enseignement devient propriétaire de la Maison d'Enfants de VALENCE en BRIE, par dévolution, à la suite de la liquidation de l'Entraide Française.

En 1952, un arrêté préfectoral habilite l'établissement à recevoir des enfants confiés aux Services d'Assistance à l'Enfance, terme de l'époque.

En 1964, un protocole d'accord est signé avec l'Inspection Générale de l'Instruction publique. Ce protocole officialise la présence au sein de l'établissement d'une école publique.

D'une trentaine d'enfants à l'origine, l'effectif de l'établissement atteint assez rapidement quatre vingt dix, surtout par l'adjonction en 1958 d'un foyer d'adolescents qui permettait de poursuivre la prise en charge des enfants qui nous étaient confiés, pour être actuellement de 75 à 80.

D'une structure quasi familiale en 1950, dans l'esprit des maisons d'enfants à caractère social de l'époque, juste après la guerre, avec deux ou trois animatrices et le personnel enseignant, l'établissement s'étoffera petit à petit en personnel, éducatif surtout, pour passer de 6 à 7 postes vers 1964 à 25 postes éducatifs actuellement, non compris les 20 emplois des services généraux (administration, cuisine, infirmerie, lingerie, agents de service, chauffeur et service entretien).

L'établissement est resté, pendant très longtemps un établissement vétuste, malgré les efforts d'aménagement intérieur, et ce n'est pas la construction de la salle à manger et de la cuisine en 1964 qui changera radicalement les choses.

L'un des grands moments de l'histoire de la Maison d'Enfants fut, entre 1978 et 1981, après 17 années de tractations officielles, la rénovation et la reconstruction de tout l'établissement pour aboutir à un ensemble fonctionnel qui s'intègre bien dans le village.

Le nouvel établissement fut conçu et réalisé sous la forme de 6 groupes de vie accueillant chacun 10 enfants avec, pour chaque groupe, une salle de séjour, une petite cuisine, quatre chambres de trois lits maximum, une salle d'eau avec douches, baignoire et lavabos individuels et d'un foyer pour adolescentes, avec 10 chambres individuelles et salle de séjour - cuisine. Création également de diverses salles d'activités, d'une bibliothèque et de salles d'études. Le foyer d'adolescents, avec ses 20 chambres individuelles, restait en l'état.

Nous venons d'accueillir le 492ème enfant dans la Maison et ce depuis 1950, pour des séjours de quelques mois à quelques années. Que sont devenus ces enfants qui sont maintenant des hommes et des femmes dont le doyen a plus de cinquante ans ?...

Ce serait une longue histoire de trente sept ans, histoire que nous nous proposons de remonter quand le temps nous sera donné.

Ce que nous savons, c'est que, comme dans une grande famille, nous avons eu nos joies et nos peines, nos réussites et nos échecs, que beaucoup sont restés attachés au lieu de vie de leur jeunesse, que certains font des apparitions pour donner de leurs nouvelles, que d'autres ont coupé les ponts, mais tout cela, c'est la vie.

Claude LELIEVRE

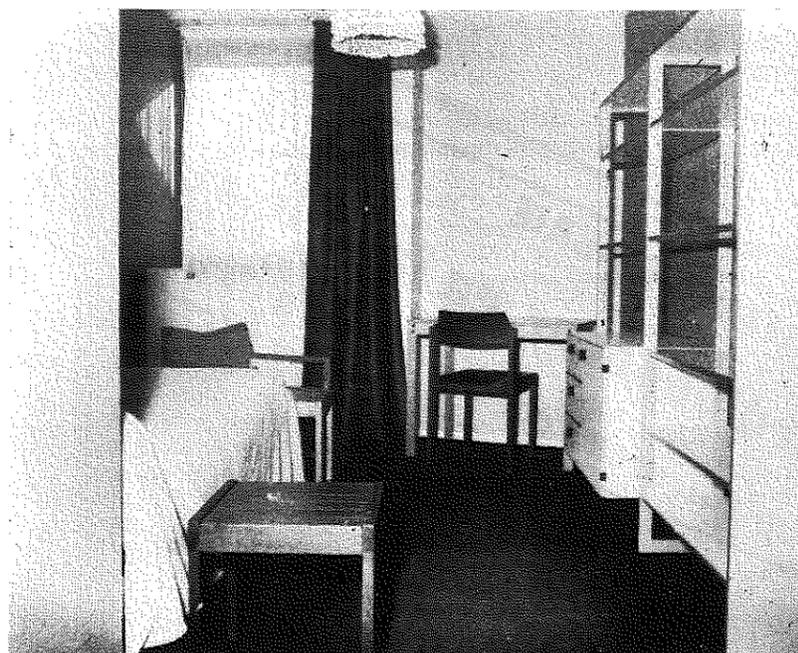


Visite chez
les E.H.

Côté Entrée



Côté Salon



Côté Chambre

Henriette et Claude LELIEVRE

cités par la presse

VALENCE-EN-BRIE **M^r et M^{me} LELIÈVRE**
chevaliers de la Légion d'Honneur

ARS 1987 **24 HEURES EN SEINE-ET-MARNE**

Journal de fête aux Enfants heureux de Valence-en-Brie

M. et M^{me} Claude LELIÈVRE
OFFICIERS DE LA LÉGION D'HONNEUR

Il est très rare que deux époux reçoivent en même temps la même distinction : c'est pourtant ce qui vient d'arriver à M. et Mme Claude Lelièvre qui se sont vu décerner la croix d'officier de la Légion d'honneur.

VALENCE-EN-BRIE
Légion d'honneur en famille...
Un couple heureux chez « des enfants heureux »

Réunion de Conseil

23 Janvier 1987
Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire

Étaient présents : Monsieur GILET 1^{er} adjoint, Madame BEAUDENON 2^{ème} adjoint, Madame BERMOND 3^{ème} adjoint, Messieurs ROUSSEAU R., GARPIEL J.P., BLANQUET J., PIERUCCI J.F., LECLERC J., conseillers municipaux.

Était absente et excusée Madame KLEIN M.L., qui avait donné pouvoir à Madame REDON.

Secrétaire de séance : Madame BERMOND.

Après lecture du compte-rendu du 9 Décembre 1986, celui-ci est adopté.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

(Remplace le bureau d'aide sociale) - Loi n° 86.17 du 6/1/86 (J.O. du 8/1/1986) modifiée par la Loi n° 86.972 du 19/8/1986 qui a modifié l'article 138 du Code de la Famille.

- Représentants du Conseil Municipal (élus au scrutin secret à la majorité absolue des voix)

- Madame REDON-MICHAUD, présidente, 14, rue Max Lafon à Valence en Brie
- 1 - M. GILET Roger, 1 rue d'Echouboulains à Valence en Brie
 - 2 - Mme BEAUDENON Jeanne, 8 rue Emile Parquet à Valence en Brie
 - 3 - M. BLANQUET Jacques, 4 rue du Presbytère à Valence en Brie
 - 4 - M. GARPIEL Jean-Paul, 9 rue Emile Parquet à Valence en Brie

- Membres nommés

- 1 - Mme RIBORDEAU Elisabeth, 5 rue des Fours à Chauv à Valence en Brie, représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales
- 2 - Mme BERMOND Suzanne, 27 rue Emile Parquet à Valence en Brie, représentant les Associations de retraités et de personnes âgées du Département
- 3 - M. ROUSSEAU Robert, 6 rue Henri Pelle à Valence en Brie, représentant des Associations de personnes handicapées du Département.
- 4 - M. PETIT Claude, 8 rue Octave Rousseau à Valence en Brie, Directeur d'école.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

• "Fonds spécial d'aide aux communes" Conseil Général - Direction des Affaires Scolaires pour l'amélioration de la cour d'école.

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention au Conseil Général relative au "Fonds spécial d'aide

aux communes" - Direction des Affaires Scolaires pour l'amélioration de la cour d'école.

Devis hors taxes 60.535 Frs

• Subventions spécifiques de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement 1987.

Suite au courrier de la Préfecture du 30 Décembre 1986 reçu le 16 Janvier 1987, le Conseil Municipal délibérant sollicite l'obtention des subventions spécifiques de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement 1987 pour l'acquisition d'un bâtiment ancien (ancien presbytère - 2 rue du Presbytère à Valence en Brie) recherchant à valoriser le patrimoine local.

Le financement sera assuré par les subventions obtenues et les fonds libres de la commune.

La commune procédera aux travaux d'aménagement dans le délai de 2 ans de la date d'acquisition de l'immeuble.

CLASSE DE MER

Complément à la délibération du 9 Décembre 1986.

Les élèves de l'école partiront 14 jours en classe de mer à Brigneau, Sud Finistère, du 9 au 23 Juin 1987 avec M. PETIT, Directeur.

Le Conseil Municipal décide de demander une participation aux parents :

1 enfant : 600 Frs
2 enfants : 1.000 Frs

CHEMIN DES FORTELLES

Madame le Maire donne lecture d'une lettre du 23 Décembre 1986 de Monsieur FROSIO Marc qui demande la pose d'une chaîne ou d'une barrière sur le chemin des Fortelles pour éviter que sa maison soit cambriolée.

Une solution amiable a été recherchée par le Maire, à l'origine de l'affaire pour éviter un procès, mais en vain...

Deux affaires sont actuellement "pendantes" à ce sujet, devant le Tribunal de Police de MELUN.

Le Conseil Municipal maintient sa position et refuse.

DEMISSION DE M. Gérard PHILADELPHIE, conseiller municipal

Par lettre du 12 Décembre 1986, reçue le 15 Décembre 1986, M. Gérard PHILADELPHIE a adressé sa démission au Conseil Municipal.

Lettre qui sera transmise à, l'autorité supérieure, M. le Préfet, Commissaire de la République.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

En raison de la démission de M. Gérard PHILA-

DELPHE, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du 22 Mars 1983.

Délégué titulaire : M. Robert ROUSSEAU, 6 rue Henri Pelle à Valence en Brie 77830.

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ILE DE FRANCE

Madame le Maire donne lecture :

- d'un courrier de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France du 12 Décembre 1986 contenant diverses "Observations" dont certaines erronées.

- de la réponse du Maire audit courrier avec communication à :

- M. le Préfet, Commissaire de la République ;
- M. SERAMY - Président du Conseil Général et Président de l'Union des Maires de Seine et Marne ;
- M. LE GUEN - Conseiller Général et Président de l'Amicale des maires du Canton ;
- M. HYEST - Député ;
- M. VIVIEN - Député.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DU CHATELET EN BRIE

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du 18 Décembre du Président M. Michel DIONNET. "Des réponses reçues à ma lettre du 11 Juillet 1986 par laquelle je demandais à toutes les communes adhérentes au Syndicat quels étaient les projets qu'elles souhaitaient voir réaliser dans le cadre d'un contrat régional, il ressort qu'aucun des projets proposés ne présente un caractère intercommunal suffisant pour justifier la réalisation d'un contrat régional avec plusieurs communes du canton.

Le Syndicat Intercommunal que nous avons créé en juin 1986, se trouvant sans objet, est mis en "sommeil".

INFORMATIONS

- Redevance des mines - sur les hydrocarbures liquides ou gazeux -

L'article 1519 du Code Général des Impôts prévoit la perception, au profit des communes, d'une redevance sur les quantités de pétrole brut extrait sur leur territoire par les concessionnaires, les titulaires de permis d'exploitation ou les explorateurs de mines de pétrole.

Le taux en est fixé annuellement par arrêté interministériel et la répartition s'effectue selon les règles fixées par le Code Général des Impôts.

A ce titre, nous avons perçu la somme de **24.260 Francs** (reçu le 15 Décembre 1986).

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Commissaire-enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Versailles : M. DOMAIN.

L'enquête publique aura lieu du 3 mars au 3 avril 1987.

Présence en mairie du Commissaire-enquêteur : mercredi 1er avril - Jeudi 2 et Vendredi 3 avril 1987 de 10 à 12 heures.

SECOURISME

Une session de secourisme, suivie d'une session de réanimation débutera à l'Etat-Major des sapeurs-pompiers à MELUN, à partir du jeudi 15 Janvier 1987 à 20 H.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à M. Henri FORNES tél. : 64.39.95.40 (Heures Bureau) ou au 64.39.50.62 poste 4111 ou au secrétariat de mairie.

- INSCRIPTIONS sur les listes électorales (réunion de la commission)

- Au 10 Janvier 1987 : 336 inscrits

- GOUTER DES ENFANTS A L'ECOLE - le vendredi 19 Décembre 1986 offert par les adjoints et le maire (gâteaux de Mme BEAUDENON et de Mme GILET).

- UN GRAND MERCI A TOUTE L'EQUIPE DE V.A.L.C. pour avoir organisé le Noël des enfants. Ce sont des "économies" pour la commune, nous en sommes conscients.

- Le Maire informe des nombreuses cartes de vœux reçues.

COMPTE-RENDU DE REUNIONS

- le 19 Décembre 1986 - Visite de l'ancien presbytère avec M. CARIOU et M. HERRISSON de "Jeunesse et Sport" (leur avis est nécessaire pour demande de subventions) ;

- le 20 Décembre 1986 - Ancien presbytère : architecte D.P.L.G.

- le 4 Janvier 1987 - Présentation des vœux au Conseil Municipal - au personnel communal - aux présidents des différentes associations - aux personnes qui ont "aidé" à la gestion de la commune ;

- le 12 Janvier 1987 - Rendez-vous sur place avec un ingénieur de l'entreprise BORNHAUSER pour l'éclairage rue des Fours à Chaux (nous voulions éviter un poteau supplémentaire...) mais l'arrêté ministériel du 26 Mai 1978 stipule l'interdiction d'installation de lanterne d'éclairage public sur les supports de lignes aériennes de 2ème catégorie (20.000 volts) ;

- le 15 Janvier 1987 - Galette des rois offerte aux anciens par le Maire et les adjoints ;

- le 22 Janvier 1987 - S.A.M.D.A. M. CIVADE.

Réunion de Conseil

26 Mars 1987

Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire

Étaient présents : Monsieur GILET 1^{er} adjoint, Madame BEAUDENON 2ème adjoint, Madame BERMOND 3ème adjoint, Messieurs ROUSSEAU R., GARPIEL J.P., BLANQUET J., PIERUCCI J.F.

Étaient absents : Madame KLEIN M.L. avait donné pouvoir à Madame BEAUDENON et excusée ; Monsieur LECLERC J.

Secrétaire de séance : Madame BEAUDENON.

Après lecture du compte-rendu du 23 Janvier 1987, celui-ci est adopté.

Le compte administratif 1986 et le budget primitif furent examinés par les commissions communales et extra-communales le lundi 23 Mars 1987.

M. BACQUET, receveur municipal à Le Chatelet en Brie était présent à la réunion du 26 Mars 1987.

COMPTE ADMINISTRATIF 1986

Aux termes de l'article L 121.13 al 2 du Code des Communes "dans les séances ou le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président".

Madame le Maire propose que M. GILET, 1er adjoint, doyen d'âge, soit élu. Proposition acceptée.

Le Conseil Municipal entend la lecture du compte administratif 1986 par Madame GRIMOIN, secrétaire, et en accepte les résultats par 7 voix pour et 1 abstention (le Maire ne prenant pas part au vote).

| | Prévu | Réalisé | Restes à réaliser |
|----------------------------------|--------------|--------------|-------------------|
| Section de fonctionnement | | | |
| • Dépenses | 3.698.347,49 | 1.510.121,39 | |
| • Recettes | 3.698.347,49 | 3.976.693,92 | |
| • Excédent | | 2.466.572,53 | |
| Section d'investissement | | | |
| • Dépenses | 3.159.487,70 | 2.072.179,33 | 1.039.388,64 |
| • Recettes | 3.159.487,70 | 1.438.519,50 | 89.259 |
| • Déficit | | 633.659,83 | 950.129,64 |
| Résultat Global | | | |
| • Excédent | | 1.832.912,70 | 882.783,06 |

BUDGET PRIMITIF 1987

• **Dépenses :**
de fonctionnement = 2.096.516
d'investissement = 255.947

• **Recettes :**
de fonctionnement = 2.096.516
d'investissement = 255.947

Après présentation du budget, chapitre par chapitre, par Madame GRIMOIN, Secrétaire, celui-ci est adopté à la majorité par 8 voix pour et 1 abstention.

VOTE DES 4 TAXES - Taux d'imposition inchangés

Il y a lieu de procéder au vote des 4 taxes pour 1987.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour cette année - comme en 1986 - de ne pas augmenter les différents taux.

Taux d'imposition communaux pour l'année 1987 (inchangés par rapport à 1986 et 1985).

- taxe d'habitation 11,77 %
- foncier bâti 25,60 %
- foncier non bâti 71,30 %
- taxe professionnelle 12,07 %

• Département

Comme en 1986, les taux sont légèrement inférieurs

| | 1987 | 1986 |
|------------------------|---------|---------|
| - taxe d'habitation | 4,60 % | 4,69 % |
| - foncier bâti | 7,73 % | 7,87 % |
| - foncier non bâti | 21,51 % | 21,86 % |
| - taxe professionnelle | 4,79 % | 4,88 % |

• Revalorisation des valeurs locatives

L'article 29 de la loi de finances rectificative n° 86.824 du 11 Juillet 1986 a prévu que les coefficients qui seront appliqués aux valeurs locatives seront les suivants :

- 1,01 % pour les propriétés non bâties
- 1,05 % pour les autres propriétés bâties.

Pour tenir compte de la réduction du taux d'inflation, environ 2 %, la même disposition a prévu l'application aux bases d'imposition des impôts directs locaux d'un coefficient (appelé coefficient déflateur) de 0,959.

• L'actualisation de 5 % devrait ainsi être ramenée à 3,38 % (taxe d'habitation - Foncier bâti) et de 1 % à 0,94 % pour le foncier non bâti.

● **Les frais de confection des rôles** restent inchangés. 4 % pour la taxe d'habitation (taux de prélèvement effectué par l'Etat pour confection des rôles). 7,60 % pour les autres taxes (foncier bâti - non bâti - taxe professionnelle).

● **Taxe des ordures ménagères** (sur le foncier bâti)

La taxe est égale = $\frac{\text{Coût des ordures ménagères}}{\text{Valeurs locatives}}$

● En 1986, sur les feuilles d'impôts = 7,19 %

● En 1987, le coût des ordures ménagères devrait être de 88.500 Frs.

La taxe devrait être de : $\frac{88.500 \times 100}{1.222.070} = 7,24 \%$

● En 1987, du fait de la revalorisation des bases d'imposition fixées par le Gouvernement 5 %, mais compte-tenu du coefficient déflateur de 0,959 ce qui se traduit par une augmentation de 3,38 %.

La commune n'augmentant pas les taux, le département ayant baissé légèrement les taux, si les chiffres recueillis sont exacts, les différentes taxes **Taxe d'habitation - foncières sur les propriétés bâties** devraient augmenter de 3 à 3,50 % et pour la **taxe foncière sur les propriétés non bâties** de 0,94 %, sauf évidemment cas particuliers : travaux, révision de la valeur locative...

Encaissement d'un chèque

Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser le chèque de 903,23 du 26 Janvier 1987 reçu de la SAMDA en règlement d'un bris de vitre à la salle polyvalente - au garage de la salle et au bâtiment des douches.

Abri bus offert par le Conseil Général

Le Conseil Municipal délibérant, autorise Madame le Maire, à signer le contrat relatif à la mise en place de l'abri bus, avec le département de Seine et Marne, représenté par le Président du Conseil Général (M. SERAMY).

Aide technique à la gestion communale - application de l'article 14 de l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979

Le Conseil Municipal, délibérant, à l'unanimité,

● souhaite que la Direction Départementale de l'Équipement continue à apporter son concours à la commune sous forme de prestations d'aide technique à la gestion communale ;

● décide d'inscrire au budget le montant de la participation qui vaut confirmation de la poursuite de l'aide technique à la gestion communale soit la somme de :
3,61 Frs x 495 habitants = **1.786,95 Frs**
(en 1986 : 3,54 Frs x 495 habitants = 1.752,36 Frs).

Classe de mer

CE 2 - CM 1 et CM 2 - sous la responsabilité de M. PE-

TIT à Brigneau 29116 MOELAN SUR MER.

14 Jours - du 10 au 23 Juin 1987 -
Départ Mardi 9 Juin au soir Paris Gare Montparnasse.
Retour Mercredi 24 Juin au matin.

Complément à la délibération du Conseil Municipal du 23 Janvier 1987

Participation des parents :
1 enfant = 600 Frs - 2 enfants = 1.000 Frs
3 enfants = 1.200 Frs - (1 famille envoi 3 enfants).

Forains

Le Conseil Municipal décide :
- lors de la fête communale, la somme de 150 Frs (pour les manèges) et 100 Frs (pour les stands, confiserie, tir) sera réclamée à chaque forain (l'emplacement étant gratuit).
1985 - 1986 - 100 Francs

Salons de peintures

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'organisation d'un salon de peintures à la salle polyvalente les 12 -13 et 14 Septembre avec C.A.M.S. (Club Artistique Motif et Synthèse) et ce, grâce à un sponsor.

INFORMATIONS

● **Assurance commune 1987** = 16.524 Frs
- prime nette = 15.180 Frs
- taxes = 1.344 Frs

La part afférente aux assurances de personnes est de 2.366 Frs.

Par rapport à 1986, le tarif 1987 présente les évolutions suivantes dues soit à l'indexation prévue au contrat, soit à l'aggravation du nombre et du coût des sinistres :

| | | |
|-----------------------------------|-----------------------|----------------|
| - vol | | + 15,20 % |
| - autres garanties dommages | + 3,80 % (indexation) | |
| - responsabilité civile | | + 7,60 % |
| - accidents de service des agents | | + 5 % |
| - maladie, maternité des agents | | + 5 % |
| - décès des agents | | tarif inchangé |

Syndicat Intercommunal de la Région de MONTEREAU-FAULT-YONNE pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.)

Cotisation et participation de la commune au titre de l'année 1987 :

| | | | |
|--|---------------|-----------------------|----------------------|
| - cotisations | 495 habitants | 0,50 F/habitant | 247,50 |
| - Frais d'exploitation de l'usine d'incinération | " | 47,76 F | 23.641,20 |
| - Frais de collecte | " | 104,32 F | 51.638,40 |
| - Amortissement de la dette | " | Remboursement capital | 9.094,56 |
| | | | 10.815,25 |
| | | intérêts | 1.720,69 |
| - Frais de bureau commun | " | | 2.152,29 |
| | | Total | 88.494,64 Frs |

(en 1986 : 84.428 Frs)

Stationnement des caravanes des gens du voyage

Circulaire n° 86.370 du 16 Décembre 1986 du Ministère de l'Intérieur (reçue le 11 Février 1987)

"Chaque maire **doit**, quelle que soit la taille de sa commune et sa fréquentation par les nomades, désigner un terrain de passage qui convienne au séjour temporaire des gens du voyage.

Faute pour une commune de disposer d'une aire de stationnement aménagée pour un séjour prolongé, **elle doit tolérer** le stationnement des non-sédentaires pendant une période minimum de halte sur des terrains de passage.

Le stationnement doit être toléré **48 heures** au minimum... Il faut tenir compte dans chaque cas, d'un ensemble de données locales... La durée doit être susceptible de varier au delà des limites fixées pour des raisons propres aux intéressés : maladie, réparation de véhicules...

Il n'existe pas de solution unique pour tous les problèmes qu'entraîne le stationnement des gens du voyage, nécessaire souplesse inhérente à toute réglementation de la durée du stationnement".

L'interdiction permanente et absolue du stationnement des nomades est illégale.

Demandes de cartes identité et de passeports

Avis de la Préfecture

Le volume des dossiers à traiter à l'approche des vacances d'été ne permet pas de donner rapidement satisfaction aux demandes de cartes nationales d'identité et de passeports reçus à la Préfecture.

C'est pourquoi il est recommandé de déposer ces demandes en mairie **DEUX MOIS** avant le départ envisagé ou le besoin des documents (pour MELUN, dépôt au commissariat pour les cartes nationales d'identité, en Préfecture pour les passeports).

Indemnité des maires et adjoints - Décret n° 87.108 du 18 Février 1987

Moins de 501 Habitants - au 1er mars 1987 - valeur annuelle de l'indemnité -
Maire = 16.165 Frs - Adjoints = 8.082 Frs

Remerciements subventions.

Madame le Maire donne lecture des lettres de remerciements reçues de la F.O.C.E.L. - Croix Rouge - A.D.A.-P.E.I. - Association des Paralysés - et de la Mutuelle des Anciens Combattants de Valence en Brie des subventions qui leur ont été accordées.

Madame le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale - M. RYCKBOSCH - ayant apprécié la participation des écoliers dans le "Valençois" et nous transmettant ses vœux pour la poursuite de notre bulletin.

COMPTE-RENDU DE REUNIONS OU RENDEZ-VOUS

- le 26 Janvier 1987 - Rendez-vous avec géomètre
- le 27 Janvier 1987 - Rendez-vous avec Jeunesse et Sports
- le 5 Février 1987 - Amicale des maires Le Chatelet en Brie
- le 8 Février 1987 - Repas des anciens

VACANCES

- le 2 Mars 1987 - Amicale des mairies Valence en Brie
- le 5 Mars 1987 - Réunion d'information de "Jeunesse et Sports" - M. CARIU et M. HERISSON et architecte pour les travaux du presbytère
- le 6 Mars 1987 - Héricy - achat terrain station de pompage (pour réalimentation de l'eau) - (Etude de M^e TRI-NIOL)

- le 7 Mars 1987 - Montereau - Inauguration "Le Prieuré St Martin" - Exposition de peintures.

- le 9 Mars 1987 - Rendez-vous avec géomètre pour P.O.S.

- le 10 Mars 1987 - Le Chatelet : Syndicat de la Perception - élection d'un nouveau président : M. SENAME, Maire de Les Ecrennes
Compte administratif - Budget primitif - travaux

- le 12 Mars 1987 - Ecole - M. PETIT et les parents : Classe de Mer

- le 14 Mars 1987 - Chauffage salle - Rendez-vous avec un ingénieur
- Rendez-vous pour projet salon de peintures les 12-13 et 14 Septembre

- le 19 Mars 1987 - Syndicat Vallée Javot - Compte administratif - Budget primitif

- le 23 Mars 1987 - 14 h. - Association foncière - Compte administratif - Budget primitif
- 16 h. - Syndicat électrification - Compte administratif - Budget primitif

- 18 h. - Commissions communale et extra communale des finances - Compte administratif - Budget primitif - 4 taxes

- le 25 Mars 1987 - 18 h. - Commission communale "Fêtes" Fête communale les 9 et 10 Mai 1987

- 20 h 30 - Chartrettes - Syndicat "Brie et Bords de Seine"

- le 26 Mars 1987 - 15 h 30 - Montereau - S.I.R.M.O.T.O.M. Budget primitif 1987.

COMPTE RENDU D'ACTIVITES 1987

JANVIER

- 4 - Présentation des vœux
- 12 - 15 h Lampe rue des Fours à Chaux, rendez-vous avec l'Entreprise BORNHAUSER
17 h Révision liste électorale
- 15 - Galette des Rois offerte aux Anciens
- 22 - Rendez-vous avec la Compagnie "SAMDA"
- 23 - REUNION CONSEIL
- 26 - P.O.S. Rendez-vous avec géomètre
- 27 - MELUN "Jeunesse et Sports" rendez-vous pour D.G.E. 1987

FEVRIER

- 5 - 18 h Réunion d'information avec les Conseillers Municipaux : Ancien Presbytère : Projet
21 h Amicale des maires
- 8 - Repas offert aux Anciens
- 12 - Rendez-vous avec E.D.F. de MELUN

VACANCES

MARS

- 2 - Amicale des Maires
- 5 - Réunion information avec Conseillers Municipaux, Architecte et "Jeunesse et Sports" : ancien presbytère - projet -
- 6 - HERICY Etude de Maître TRIGNIOL : achat terrain station pompage pour la réalimentation en eau
- 7 - MONTEREAU : inauguration "Le Prieuré St Martin" Exposition de peintures
- 9 - Rendez-vous avec géomètre pour le P.O.S.
- 10 - CHATELET EN BRIE : Syndicat de la Perception
- 12 - ECOLE - Réunion avec M. PETIT, Directeur, et les parents d'élèves : CLASSE de MER

AVRIL

- 14 - 11 h 30 Salle Polyvalente - Rendez-vous avec un Ingénieur pour le chauffage
16 h Rendez-vous : Projet d'exposition de peintures
- 16 - 15 h Rendez-vous avec le Percepteur pour budget primitif. Compte administratif
- 17 - MELUN - Tribunal - Affaire FROSIO (liquidation de dommages-intérêts)
- 19 - 17 h Syndicat Vallée Javot
- 23 - 14 h Association Foncière
16 h Syndicat d'électrification
18 h Commissions communale et extra communale des Finances - Compte administratif Budget primitif 1987 - 4 taxes
- 25 - 18 h Commission animation "Fête Communale"
20 h 30 CHARTRETTES : Syndicat Brie et Bords de Seine
- 26 - 15 h 15 MONTEREAU : SIRMOTOM
18 h REUNION CONSEIL
- 28 - "ENFANTS HEUREUX" Remise LEGION d'HONNEUR à M. et Mme LELIEVRE
- 31 - CHATELET : Syndicat Collège ROSA BONHEUR.
- 4 - Les "Nouveaux Habitants" reçus par le Maire
- 6 - P.O.S. Rendez-vous avec le Commissaire Enquêteur
- 9 - P.O.S. Géomètre
- 10 - Réunion V.A.L.C.
- 11 - 11 h FERICY - Exposition Informatique par la Société LE GUEN.
15 h MONTEREAU - Inauguration Fête de la ST PARFAIT.

39 Réunions ou Rendez-vous

INSPECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION

Fontainebleau, le 5/03/87
1, rue Becquerel
77305 FONTAINEBLEAU
Tél. : 422.42.33

L'Inspecteur départemental de l'Education Nationale
à
Madame le Maire
VALENCE EN BRIE

OBJET : Bulletin information "Le Valençois"
Réf. : V/envoi du 12/02/87

Madame le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de l'envoi du bulletin qui reflète la vie associative de votre commune ; je vous en remercie. J'ai d'autant mieux apprécié la participation des écoliers que le hasard d'une inspection m'avait permis d'assister à une phase de préparation de cet article, fort bien organisée en petits groupes par M. PETIT, les enfants utilisant le matériel informatique I.P.T. étoffé par la

commune.

Avec mes vœux pour la poursuite de votre bulletin, veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

F.I.D.E.N.,
P. RYCKSOSCH

COMPTE ADMINISTRATIF 1986

Quelques chiffres sont importants :

L'EXCEDENT GLOBAL est de : 1.832.912,70

De cet excédent IMPORTANT, nous devons retirer ce que l'on appelle les "Restes à réaliser" notamment :

- l'Achat de l'ancien presbytère 320.000,00
- Une tranche de travaux à l'ancien presbytère 300.000,00

Ces dépenses étant inscrites au Budget supplémentaire sont prévues SANS AUCUN SUPPLEMENT D'IMPOTS

- Réalimentation en eau potable de notre commune, sur la somme prévue reste 330.883,74

En réalité, il nous reste à régler les honoraires de la D.D.A. et à effectuer la remise en état du chemin. Donc, sur ce compte, nous pourrions réaliser des économies. Le coût réel des travaux sera communiqué dès qu'il sera connu.

- EGLISE 55.000,00'

- Acquisition de bien meubles 28.504,90
(chaises, tables pour la Salle Polyvalente, tondeuse)

- Eclairage Public Rue des Fours à Chaux (travaux effectués) 5.000,00

Dépenses d'investissement Frs : 1.039.388,64

- De ces dépenses, nous devons déduire les recettes d'investissement (subventions) 89.259,00

TOTAL "RESTES A REALISER" 950.129,64

RESULTAT GLOBAL :

EXCEDENT : 1.832.912,70
A déduire RESTES A REALISER - 950.129,64
SOIT un EXCEDENT : = 882.783,06

Ainsi après :

● Avoir Solutionné notre problème de réalimentation en eau potable qui était IMPERATIF

● Les travaux réalisés en 1986 (les coûts ont été et sont diffusés dans notre VALENÇOIS)

● l'achat de l'ancien presbytère en 1987

● et une première tranche de travaux à cet ancien presbytère,

IL NOUS RESTE LA SOMME DE FRs : 882.783,06

Tout est donc bien CLAIR, nous n'avons rien à cacher, les chiffres sont connus de TOUS.

Je ne ferai aucun commentaire... Les chiffres suffisent à prouver que nous faisons le MAXIMUM pour gérer au mieux les intérêts de la Commune.

La défense des intérêts communaux est notre seul objectif.

DEMANDE DE SUBVENTION

LE PRÉFET, COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE
DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

MELUN, LE 31 MARS 1987

Madame le Maire,

Par lettre du 30 décembre 1986, je vous ai invité à formuler vos demandes de subvention dans les trois catégories d'investissements susceptibles d'être financées cette année au titre de la Dotation Globale d'Équipement réservée aux petites communes.

Vous avez bien voulu m'adresser un dossier relatif à l'acquisition de l'ancien presbytère pour y aménager un foyer polyvalent.

J'ai le plaisir de vous faire connaître que compte tenu de l'intérêt de ce projet j'ai décidé de réserver une suite favorable à votre demande et d'accorder à votre commune pour cette opération une subvention d'un montant de 142 500 F.

Je ne manquerai pas de vous faire parvenir dans les meilleurs délais l'arrêté attributif de subvention, une fois réunies, le cas échéant les pièces complémentaires nécessaires à l'engagement de la dépense.

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter toutes précisions utiles sur la mise en place de cette subvention.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Très cordialement,

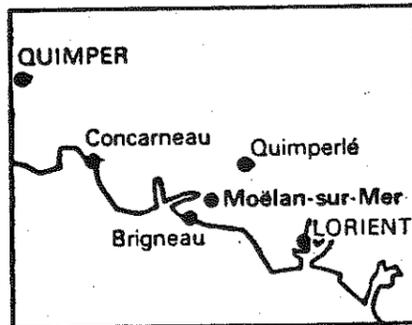
Christian BLANC

NOS SCOLAIRES NOS ENFANTS



A

brigneau



Situation

Petit port de pêche de la commune de Moëlan-sur-Mer
Le centre est à 300 m de la mer

Accès

600 km de Paris
16 km de Quimperlè (S.N.C.F.)
6 km de Moëlan-sur-Mer

Equipements nautiques

- optimists, pschitts
- caravelles...
- matériel de sécurité
- brassières, cirés

Accueil

- 2 bâtiments de couchage
- chambres de 4 lits, sanitaires
- chambres pour l'encadrement
- 2 salles à manger
- 3 salles d'activités équipées
- 1 grande salle
- 1 infirmerie
- 1 labo-photo
- matériel pédagogique (bibliothèque, aquarium, cartes...)

Découverte et étude du milieu

- faune et flore marine
- la pêche Brigneau, Concarneau
- ostréiculture

- la signalisation en mer (phares, balises...)
- mégalithes, monuments
- l'agriculture

Médecin: Moëlan-s/Mer
Pharmacien: Moëlan-s/Mer
Hôpital: Quimperlè
P.T.T.: Quimperlè

Centre permanent de classes de mer de Brigneau

B.P. n° 3
29116 MOELAN-SUR-MER
Tél. 98.39.60.78

Dans le prochain Bulletin Municipal

nos scolaires auront la Parole... sur BRIGNEAU

Les anciens de VALENCE, organiseurs de voyage !

Chaque année nous faisons deux petits voyages d'une journée, toujours dans de jolis sites et avec des visites très variées et intéressantes. Nous avons bien envie d'aller deux jours en Hollande mais n'étions pas assez nombreux pour réaliser ce projet. Alors nous avons contacté les amis et connaissances, et c'est ainsi que nous sommes partis "35" le Samedi 25 Avril à 5 h du matin. Le temps nous a favorisé.

Après un premier arrêt près de Péronne pour un petit déjeuner bien apprécié, nous avons filé sur Haarlem. Admirant au passage les changements de paysages et d'architecture. En arrivant en Hollande, c'étaient les constructions en briques foncées, soulignées autour des portes et fenêtres par un blanc éclatant et des stores oranges. Et les prairies fraîches et vertes séparées les unes des autres par de petits canaux d'irrigation. Et les champs de tulipes alignés par couleurs, aussi grands que nos champs de blé et de colza de la Brie. Et les moulins ! Bien sûr. Dans tous les coins.

Déjeuner dans un bon hôtel où ne manquait qu'une chose : du fromage...

Il ne faut pas trop s'attarder car le temps est mesuré. Et l'après-midi commence par la visite d'une diamanterie d'Amsterdam qui suscite beaucoup d'admiration... et d'envies ! Promenade en bateau sur les canaux (la Seine est plus propre) entre les maisons étroites et hautes, (car les

impôts sont calculés sur la largeur), et entre d'autres maisons, flottantes celles-là, dont une ou deux recueillent les chats perdus. Et il faut revenir à l'hôtel pour le dîner (sans fromage), le coucher (très confortable) et le petit déjeuner (très copieux).

Le deuxième jour, c'est l'éblouissement ! Car nous visitons Keeukenof où sont groupés d'une façon merveilleuse, dans des jardins et des serres méticuleusement soignés, toutes les fleurs imaginables en cette saison. Et même inimaginables. Car c'est une orgie de couleurs et de parfums où l'on se promène sans s'apercevoir des kilomètres et dont on a du mal à s'arracher. Pourtant il faut repartir, et l'on s'arrête un petit moment à Delft pour admirer, non pas la faïencerie puisque c'est Dimanche, mais au moins les magasins.

Le déjeuner de ce second jour est servi en haut d'une tour (92 m !), qui nous paraissait de loin une colonne où il ne nous serait pas possible de monter.

Et le retour se fait dans une ambiance amicale et gaie dont le dîner à Compiègne marque le sommet.

Aussi nous nous promettons bien de recommencer d'autres escapades de ce genre, dont la prochaine probablement au début de Septembre, mais cette fois pour une journée seulement.

On en reparlera...

NOTRE JOIE NOS PEINES

MARIAGE

Le samedi 30 Mai 1987, Lydie LEBRET et Georges De ALMEIDA

NOS PEINES

Décès de Madame RODARY née FAURE Denise, le 12 Janvier 1987

Décès de Mademoiselle GOY Madeleine, le 25 Février 1987

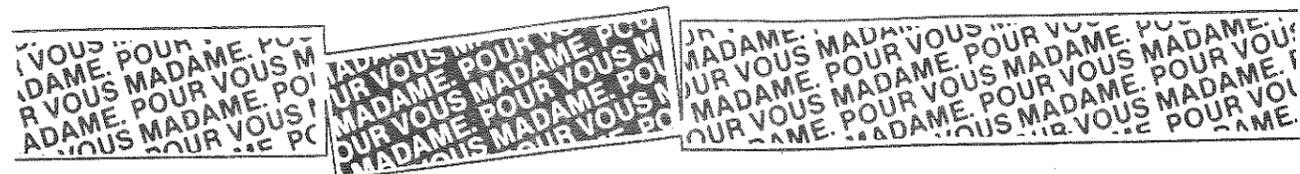
Décès de Madame Veuve DOBZRANSKA Zofia, le 5 Mars 1987

Décès de Mme CROS, le 6 Juin 1987

AVIS Préfecture Cartes nationales d'identité Passeports

Le volume des dossiers à traiter à l'approche des vacances d'été ne permet pas de donner rapidement satisfaction aux demandes de cartes nationales d'identité et de passeports reçues à la Préfecture.

C'est pourquoi il est recommandé de déposer ces demandes en Mairie DEUX MOIS avant le départ envisagé ou le besoin des documents (Pour Melun, dépôt au commissariat pour les cartes nationales d'identité, en Préfecture pour les passeports).



VOTRE CUISINE PAR GERALDINE

TRUITES A LA CHAMPENOISE

Il faut prévoir pour 4 personnes : 4 truites, 1 tasse de lait, 4 cuillères à soupe de farine, 50 g de beurre, sel, poivre, un verre de champagne ou du vin blanc sec, 100 g de crème fraîche, ciboulette hachée à volonté.

Les truites étant nettoyées, lavées et essuyées, passez-les dans le lait, puis dans la farine. Faites chauffer le beurre dans une poêle, quand il est moussieux, mettez-y les truites et faites-les cuire 6 mn de chaque côté en salant et poivrant chaque face. Quand elles sont cuites, retirez-les sur le plat de service et gardez-les au chaud. Déglacez alors la poêle avec le champagne et liez la sauce avec la crème, rectifiez l'assaisonnement de la sauce et nappez-en les poissons. Parsemez de ciboulette hachée à volonté.

BROCHET AU BEURRE BLANC NANTAIS

Il faut prévoir pour 4 personnes : 1 brochet de 1 kg à 1,200 kg, pour le court-bouillon : 2 l d'eau, 1 dl de vinaigre, 1 oignon, 1 gousse d'ail, 1 carotte, 1 branche de céleri, un bouquet garni (thym, laurier, persil), sel, poivre et pour la sauce : 4 échalotes, 1 dl de bon vinaigre de vin, 200 g de beurre fin, sel, poivre.

Nettoyez le brochet ; préparez le court-bouillon ; mettez dans une casserole l'eau et le vinaigre avec les légumes émincés, le bouquet garni et l'assaisonnement. Laissez cuire 30 mn, puis laissez refroidir. Plongez le poisson dans le court-bouillon froid

en utilisant de préférence une poissonnière pour qu'il reste intact. Portez à ébullition, puis laissez cuire à petits frémissements (évités l'ébullition qui briserait la chair du poisson), en comptant 15 mn par livre. Parallèlement, vous aurez commencé la confection de la sauce : pelez et hachez menu les échalotes. Mettez-les dans une petite casserole avec le vinaigre et laissez réduire, presque à sec, sur feu doux (il ne faut pas que la réduction se fasse trop vite pour que les échalotes aient le temps de cuire). Incorporez alors le beurre par parcelles, la casserole étant placée au bain-marie, en fouettant vivement au fouet. La sauce doit rester crémeuse. Assaisonnez. Servez le poisson égoutté avec cette sauce et des pommes vapeur.

COUPES A LA GROSEILLE ET AUX PÊCHES

Il faut prévoir pour 8 personnes pour la glace à la groseille : 800 g de groseilles, 4 dl de sirop de sucre ; et pour la glace à la vanille : 3/4 de litre de lait, 1 gousse de vanille, 6 jaunes d'œufs, 200 g de sucre, 150 g de crème fraîche ou en boîte. Enfin, pour garnir : 4 pêches, 250 g de sucre, 1/2 l d'eau.

Lavez et égrenez les groseilles, écrasez-les en purée et passez-les au tamis de crin pour recueillir le jus. A ce jus, ajoutez la même quantité de sirop de sucre. Faites glacer en sorbetière. Pour la glace à la vanille, faites bouillir le lait avec la gousse de vanille fendue en deux. Versez le lait sur le mélange œufs-sucre et faites épaisir sur feu doux en remuant et

en évitant l'ébullition. Laissez refroidir, incorporez la crème fraîche, puis faites glacer en sorbetière. D'autre part, faites pocher les pêches pelées dans un sirop léger fait avec le sucre et l'eau. Pour servir, répartissez dans des coupes la glace aux groseilles et la glace vanille. Décorez d'une demi-pêche pochée et, à volonté, de quelques groseilles conservées.

Rappelons que pour faire le sirop de sucre portez à ébullition 1 l d'eau, et 1 kg de sucre, laissez bouillir 1 mn. Après refroidissement, vous prélèverez la quantité nécessaire pour la recette, le reste peut se conserver une quinzaine de jours en bouteille au réfrigérateur.

GRANITE AU THE A LA MENTHE

Il faut prévoir pour 6 personnes : 1 l 1/2 d'eau, 6 cuillères à café de thé, un jus de citron, 200 g de sucre, un bouquet de menthe fraîche.

Faites bouillir l'eau, jetez-y le thé et laissez infuser.

Filtrez l'infusion qui doit être assez foncée, ajoutez le jus de citron, le sucre et quelques feuilles de menthe. Laissez refroidir.

Retirez la menthe. Versez la préparation dans le bac du freezer ou placez-la au conservateur. Au bout de 30 mn à 1 h, détachez les cristaux qui se sont formés pour former des paillettes. Recommencez 3 ou 4 fois toutes les demi-heures environ, en gratant les cristaux à chaque fois.

Surveillez bien la préparation vers la fin, afin qu'elle ne se transforme pas en bloc compact.

Servez ces paillettes légères sans attendre, dans des verres hauts et givrés, en décorant à volonté de feuilles de menthe.

C'est aussi très bon avec du thé au jasmin.

GLACE A L'AVOCAT AUX GROSEILLES

Il faut prévoir pour 4 personnes : 3 avocats mûrs à point, 2 citrons, 1 orange, 150 g de sucre, 1 banane bien mûre, un petit verre de kirsch ou de liqueur d'orange (Grand Marnier). Pour garnir : groseilles rouges à volonté.

Commencez par presser les citrons et l'orange. Faites fondre le sucre dans le jus obtenu.

Pelez les avocats, coupez-les en deux, retirez les noyaux. Pelez la banane. Passez la chair des avocats et la banane au mixer. A la purée obtenue, ajoutez très rapidement le jus de citron-orange sucré. Il ne faut pas attendre, sinon la purée de fruits noircit.

Joignez la liqueur choisie et faites prendre en sorbetière. Pour servir, garnissez des coupes individuelles de glace à l'avocat et de groseilles à volonté.

Selon la saison, vous garnirez cette glace de tranches d'oranges ou de bananes citronnées, ou encore de fruits confits macérés dans du kirsch, de tranches de kiwis.

Pour une présentation plus originale, vous pouvez servir la glace dans les demi-écrotes évidées des avocats et compléter la décoration par des rosettes de Chantilly.

MOUSSE D'ABRICOTS AUX FRAISES GLACEES

Il faut prévoir pour 4 personnes et pour la mousse : 1 kg d'abricots bien mûrs, 50 g de sucre glace (impalpable), 200 g de crème fraîche (fleurette), 1 cuillère à soupe de liqueur d'amande (amaretto) ou de Grand Marnier. Pour la glace : 1 kg de fraises, 1/4 de litre d'eau, 250 g de sucre, 1 citron, 1 orange, et pour la garniture : fraises à volonté.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 1987/1988

• Répartition des académies en zones

Zone I : Paris, Créteil et Versailles

Zone II : Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice et Rennes

Zone III : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Limoges, Lyon, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

• Rentrée scolaire 1987

Mardi 8 septembre 1987 au matin (pour les personnels enseignants la rentrée a lieu la veille, lundi 7 septembre)

• Vacances de la Toussaint

Du samedi 31 octobre 1987 après la classe au lundi 9 novembre 1987 au matin

• Vacances de Noël

Du samedi 19 décembre 1987 après la classe au lundi 4 janvier 1988 au matin

• Vacances d'hiver

Zone I : du jeudi 4 février 1988 après la classe au lundi 15 février 1988 au matin.

Zone II : du jeudi 11 février 1988 après la classe au lundi 22 février 1988 au matin.

Zone III : du jeudi 18 février 1988 après la classe au lundi 29 février 1988 au matin.

• Vacances de printemps

Zone I : du samedi 26 mars 1988 après la classe au lundi 11 avril 1988 au matin.

Zone II et III : du vendredi 1^{er} avril 1988 après la classe au lundi 18 avril 1988 au matin.

• Fin de l'année scolaire 1987-1988

Jeudi 30 juin 1988 après la classe.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Veillez vous inscrire auprès de :

- Madame BEAUDENON : 64.31.82.53
- ou - Madame BERMOND : 64.31.80.71
- ou - Mairie : 64.31.81.35



Le C.I.L. de SEINE et MARNE COMMUNIQUE

Un "PLUS" dans les prêts 1 % logement : on simplifie, on revalorise

Si vous êtes salarié d'une entreprise qui emploie 10 personnes ou plus, vous êtes concerné par le 1 % LOGEMENT.

L'arrêté ministériel publié au Journal Officiel du 31 octobre 1986 a pour objet de revaloriser les plafonds de prêts 1 % LOGEMENT et d'en simplifier les modalités d'attribution.

ACCESSION : pour toutes les opérations d'accession à la propriété (construction neuve ou acquisition-amélioration), les plafonds des prêts sont exprimés en quotité, soit 15 % du coût de l'opération si les ressources de l'accédant sont inférieures aux plafonds fixés pour l'obtention d'un prêt PAP et 10 % si elles sont supérieures à ceux-ci. Toutefois, une limite forfaitaire s'applique :

- pour les accédants à la propriété ayant moins de 3 personnes à charge, cette limite est de :
 - 70 000 francs en région parisienne
 - 60 000 francs dans le reste du territoire
- pour les accédants à la propriété ayant 3 personnes à charge et plus, cette limite est portée à :
 - 100 000 francs en région parisienne
 - 80 000 francs dans le reste du territoire.

TRAVAUX D'AMELIORATION : désormais, un seul régime s'applique, que le logement soit locatif ou non, c'est-à-dire : que le bénéficiaire soit propriétaire occupant, propriétaire-bailleur ou locataire.

Le montant maximal du prêt est de 45 000 francs dans la limite de 50 ou 60 % du coût des travaux, quels que soient les ressources de l'emprunteur, la composition de la famille, le type et l'implantation géographique du logement.

MAJORATION POUR TRAVAUX SPECIFIQUES : le montant des prêts pour l'accession à la propriété ou pour des travaux d'amélioration de l'habitat peut être majoré de 100 000 francs dans le cas de réalisation de travaux spécifiques de logements destinés aux handicapés physiques ou aux salariés appelés à travailler régulièrement la nuit. Cette majoration est limitée à 50 % du coût de ces travaux spécifiques.

L'ensemble de ces nouvelles mesures va permettre d'augmenter les possibilités d'utilisations des prêts 1 % LOGEMENT, consentis généralement au taux de 3 %, et d'en améliorer l'efficacité.

Le C.I.L. de Seine et Marne est un partenaire actif. Pour vous aider à résoudre vos problèmes de logement, n'hésitez pas à le consulter.

Comment utiliser les services du C.I.L. 77 ?

Avant de louer, construire, acheter ou améliorer un logement, prenez contact avec ses services :

C.I.L. de Seine et Marne
10, rue des Mézereaux
77000 MELUN - Tél. : 60.68.55.50

Meaux : une permanence se tient chaque lundi et vendredi à ses bureaux 52, rue de l'Abreuvoir (Tél. : 60.25.11.81), de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30.

Ses collaborateurs sont à votre disposition.

Le meilleur accueil vous sera réservé.

Garage de VALENCE

M. ARRIVault
Réparation - Vente
TOUTES MARQUES
MOTOCULTURE

6, rue Octave Rousseau
77830 Valence en Brie
Tél. : 64.31.83.80

"SPAR"

épicerie-fruits-légumes-butagaz

ouvert tous les jours sauf le lundi

livraison à domicile

Place de l'Eglise Valence en Brie

TÉL.: 431-83-62

LA FETE DE VALENCE EN IMAGES ET EN MONGOLFIERE

Majorettes et
Fanfare de
MONTEREAU



Groupe Folklorique
Portugais de
MONTEREAU
"La Rose d'Espérance"

Lâcher de Pigeons
par Rémi et J. Claude BILLARD
"Symbole de la Paix"



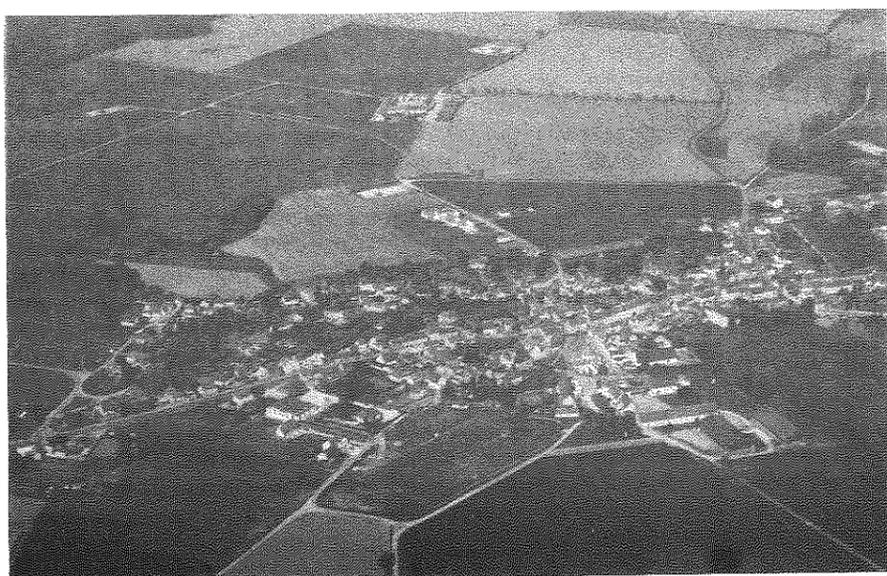
LA MONGOLFIERE - PRIMAGAZ AVANT L'ENVOL SUR LE STADE



*Il faut du vent,
mais quand il tourne
pas facile à manœuvrer*

*Le vent s'est calmé,
il faut toujours
du muscle pour la
maintenir au sol*

*Merci à PRIMAGAZ
et à son pilote*



*VALENCE
à 1000 pieds*

*Saluons les
3 aéronautes amateurs
de VALENCE
dont une jeune fille
de 21 ans*

FÊTE

de Valence en Brie
9 & 10 MAI 1987

Samedi 9 Mai - Tournoi de football - 10 H/16 H

- 15 H - Défilé d'ouverture par l'Union Musicale Monterelaise et ses majorettes
- Au stade : Lâcher de pigeons
- 16 H 30 - Jeux divers

20 H 30 - A la salle polyvalente :

Buffet campagnard dansant

120 F (40 F sans dîner à partir de 23 heures)
(Tenue correcte exigée)

Réservation (jusqu'au mardi 5 Mai inclus)

- Madame BEAUDENON - Tél. 64.31.82.53
- Madame BERMOND - Tél. 64.31.80.71

Dimanche 10 Mai

- 10 H - Au stade : **Envol d'une montgolfière**
(patronné par Primagaz) en fonction des conditions météorologiques, envol Captif.
Apéritif offert par «PERNOD»

- 15 H - Groupe folklorique portugais «Rose d'espérance»

Patinage artistique et danse sur roulettes

Démonstration par des clubs du Comité Départemental avec Magalie ALBAREIL - Internationale Junior
4 fois titrée au Championnat de France
et couple de danseurs

Pendant la fête : Auto - Scooters - Loteries - Tirs - Manège d'enfants...

FACON EXPRESS 64 02 81 70

La fête de Valence n'a rien coûté à la Commune.
Le bénéfice est de l'ordre de **10.000 Francs**, sans commentaire !
Merci à toutes celles et ceux qui ont participé
et manifesté leur dévouement pour la réussite de celle-ci.
Merci à toutes celles et ceux qui nous ont donné
beaucoup de cadeaux.
(Cette somme sera destinée aux enfants)

UN PEU DE PUB
Pour que vive le Valençois

JEAN LEFEBVRE
travaille pour vous

Agence locale :
CANNES-ÉCLUSE
Tél. : 432-88.77
77130 MONTEREAU

COPRAGIM
FRANÇOIS BAPT

AGENT IMMOBILIER
FNAIM

13, place
du Marché au Blé
77130
MONTEREAU
432.70.42

**CONSEIL
IMMOBILIER**

TOUT POUR LA PECHE
NATURALISATION
AQUARIOPHILIE



Michel PIOUS
6, rue Danielle Casanova
77130 MONTEREAU

Tél. : 432.08.77 R. C. 75 A 196

GRUPE ASSURANCES
MUTUELLES DE FRANCE

GAMF

ASSURANCES
MUTUELLES



Jean-François SAVIER
Assureur Conseil

3, Rue de la Pôterne
77130 MONTEREAU

Tél. 432.07.04
C.C.P. 3086352 w La Source

Menuiserie du Centre

S.A.R.L. au Capital de 20.000 F.

7, Rue Paul Delair
77130 MONTEREAU
Tél. 432-02-53

R.C. 57 B 97 Imp du Centre, 77130 Montereau

S.A.R.L. TRANSPORTS

JACQUET

Semi-Remorques
Savoyarde - Benne
Surbaissés - Téléscoptique
Plateau Ridelles

TÉL. : 431 82-91
(Lignes groupées)

13, Rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE

Entreprise Générale de Maçonnerie

RÉNOVATION
Carrelage - Couverture - Cheminée traditionnelle

Jean-Claude AUGÉ
12, Rue des Changes - B. P. 89
77130 MONTEREAU
☎ 64.32.33.54
R. M. Montereau 174.77.77/2

OUTILS WOLF - ALIMENTS DUQUESNE - PURINA
GRAINES POTAGÈRES ET FOURRAGÈRES - LÉGUMES SECS

C. JAUVEN
43, Rue Jean-Jaurès
77130 MONTEREAU
Téléphone : 432-00-69

DEPOSITAIRE
VILMORIN

R.C. Montereau 55 A 25 C.C.P. Paris 2090-65

VILLE DE MONTEREAU

**RADIO-TAXI
Patrice MÉRIEL**



12, boulevard Diderot, 77130 MONTEREAU
Tél. (16-1) 64-32-47-67 et sur rendez-vous

Toutes distances — Gares — Hôpitaux
Cliniques — Aéroports — Rééducations

R.M. 334.989.423 — R.M. 77-2 Code APE 89.23 2884 — ImplMont — 2-87

CRÈMERIE ÉGREVILLOISE
BEURRE - ŒUFS - FROMAGES



M. TIMBERT
1, Route de Bransles
77620 ÉGREVILLE
Tél. 429-57-63

MARDI : CORAIL, Mercredi, Dimanche
SEPTIEMBRE : Jeudi, Dimanche
NOVEMBRE : Mercredi, Samedi
MONTREUIL : Samedi
R. C. 83 A 134 Ave 782 BA 300 000P

**CONSTRUCTION MÉTALLIQUE
DE VILLECERF**



BÂTIMENTS
INDUSTRIELS, AGRICOLES,
ENTREPOTS, GARAGES, ATELIERS,
TENNIS

**BARDAGE - COUVERTURE
SERRURERIE**

ÉRIAUD
5 Route de Nemours
77250 VILLECERF
Tél. 64.24.93.75

**plein
ciel**
DES PAPIERS PLEINS D'IDÉES

Librairie - Papeterie
ETS CHAMBON S.A.
au capital de 250.000 F
8, rue du Docteur-Arthur-Petit
77130 MONTEREAU
Tél. : 64.32.08.27

Merci à tous
nos Amis
Annonces

Ballantine's : Grand Cru d'Ecosse

Elevé en fûts de chêne et mis en bouteille à Dumbarton
par George Ballantine & Son



Sachez apprécier et consommer avec modération